

PROJET PEDAGOGIQUE

MAISON DES JEUNES

2023-2024



Mairie de Peyrolles-en-Provence

IFAC

Table des matières

I.	CONTEXTE	Error! Bookmark not defined.
1.	La commune	3
2.	L'organisateur	3
3.	Le PEDT.....	4
4.	L'association.....	4
a.	L'IFAC en quelques mots.....	Error! Bookmark not defined.
b.	Le projet associatif	6
c.	Le projet éducatif	7
II.	PRESENTATION DE LA MAISON DES JEUNES (MDJ).....	8
1.	Le public.....	8
2.	Les moyens matériels et lieux à disposition.....	8
3.	La composition de l'équipe pédagogique	9
III.	MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE LA MDJ.....	10
1.	Tenue des présences	10
2.	Inscriptions à la Maison des Jeunes.....	10
a.	Inscriptions à l'accueil.....	11
b.	Inscriptions aux sorties	11
c.	Inscriptions aux séjours	11
3.	Les tarifs	12
4.	Fonctionnement.....	12
a.	Horaires	12
b.	Semaine type en période scolaire	12
c.	Journée type en période de vacances	13
5.	Cadre général de fonctionnement.....	13
6.	Les séjours	14
IV.	NOS INTENTIONS PEDAGOGIQUES	15
1.	Objectifs généraux du projet pédagogique.....	Error! Bookmark not defined.
2.	Objectifs opérationnels.....	Error! Bookmark not defined.
3.	L'évaluation.....	19
V.	FONCTIONNEMENT DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE	21
1.	L'équipe pédagogique	21
2.	Les relations avec les familles.....	21
3.	L'accueil d'enfant à besoin(s) spécifique(s)	21
4.	La sécurité	24
	Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS).....	24



Ce projet pédagogique expose le fonctionnement de la Maison Des Jeunes à Peyrolles-en-Provence pour la période 2023-2024. Il est le fruit d'une réflexion conduite par l'ensemble de l'équipe pédagogique et traduit son engagement pour sa mise en œuvre.

Les objectifs pédagogiques y sont décrits en se basant sur les projets éducatifs de l'organisateur, la mairie de Peyrolles-en-Provence, et de l'association IFAC (Institut de Formation, d'Animation et de Conseil) Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

I. CONTEXTE

1. La commune

Situé à 18km d'Aix en Provence, Peyrolles-en-Provence est un village de 5134 habitants des Bouches-du-Rhône. Le village fait partie des territoires du Pays d'Aix et de la Métropole Aix-Marseille-Provence. La commune fait également partie de la Convention Territoriale Globale (CTG) Val Durance, regroupant les communes de La Roque-d'Anthéron, Rognes, Meyrargues, le Puy-Sainte-Réparate, Jouques, Saint-Paul-lez-Durance.

Ancienne cité médiévale, fière de son histoire, qui est célébré chaque année à travers la fête du Roi René (plus grande festivité de la commune), de son patrimoine, notamment son château, site classé, qui héberge aujourd'hui la Mairie. Le village est également connu pour sa base de loisirs pour le plan d'eau le Plantain, appartenant à la Métropole Aix-Marseille-Provence, et sa proximité avec le massif du Concors.

Peyrolles-en-Provence est un village étendu sur 39,4km², longeant le canal de la Durance et la route départementale qui le traverse. Nous sommes ici sur un mode d'habitations en horizontalité avec 78% de lotissements et quartiers résidentiels², une majorité de l'étendu de la commune comporte des massifs forestiers notamment la forêt du Loubatas

2. L'organisateur

L'organisateur est la mairie de Peyrolles-en-Provence par le biais de son service Enfance Jeunesse.

Dans le but d'améliorer la qualité de service et pour répondre à la demande, la commune a décidé de faire appel à un opérateur associatif, spécialisé dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse. Dès septembre 2013, l'association IFAC a pris en charge la gestion des centres de loisirs pour renforcer l'équipe municipale déjà en place.

Depuis septembre 2016, l'IFAC a été missionnée par la mairie pour ouvrir un espace dédié aux jeunes : La Maison Des Jeunes (MDJ).

Le service Enfance Jeunesse de la mairie de Peyrolles-en-Provence pilote le collège, l'école élémentaire, l'école maternelle, la crèche, les accueils extrascolaires et périscolaires au sein des deux écoles ainsi que la Maison Des Jeunes.



Dans notre situation, l'organisateur reste décisionnaire des grands axes pédagogiques et éducatifs mis en place par l'association. Ces axes sont régulièrement retravaillés lors de comité de pilotage entre la coordinatrice enfance jeunesse de la commune, la responsable de site IFAC Peyrolles et le coordinateur de secteurs de l'IFAC.

3. Le PEDT

Le projet éducatif territorial est un projet conçu dans l'intérêt de l'enfant. C'est un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant. En effet, la diversité des acteurs, des situations pédagogiques multiplie les possibilités pour les enfants de s'épanouir en acquérant différents savoirs, savoir-faire et savoirs être.

Il a pour objectif de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et d'autre part les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire. Il structure les organisations des activités périscolaires en prolongeant le service public d'éducation.

Dans notre situation, les objectifs sont de travailler le vivre ensemble à travers plusieurs axes : accompagner dans leur développement, faire les citoyens de demain, garantir la continuité éducative entre les différents acteurs du territoire et sur les différents temps de vie, poursuivre les démarches d'accompagnement et d'accessibilité des activités pour tous.

4. L'association

L'Institut de Formation, d'Animation et de Conseil (IFAC) est une association nationale à but non-lucratif, à vocation éducative, sociale et territoriale. Elle se pose en soutien et en conseil auprès de la commune de Peyrolles-en-provence en servant d'intermédiaire entre les élus locaux et les professionnels de l'animation.

Le siège de l'IFAC PACA se trouve à Marseille et l'association intervient au niveau national.

Association loi 1901 à but non-lucratif créée en 1975, l'IFAC est au service des populations, des territoires et de la vie locale.

L'IFAC est structuré autour de trois métiers majeurs : la formation, l'animation et le conseil.

En répondant à des appels d'offre, l'association établit un diagnostic lui permettant de s'adapter aux particularités locales. L'IFAC est porté par des valeurs éducatives : épanouissement de l'individu, sa responsabilisation, développement du lien social, apprentissage de la citoyenneté et respect des valeurs républicaines.

Ses actions reposent sur une volonté d'ouverture, de tolérance et d'appréciation des différences nécessaires au développement du libre arbitre de chacun.

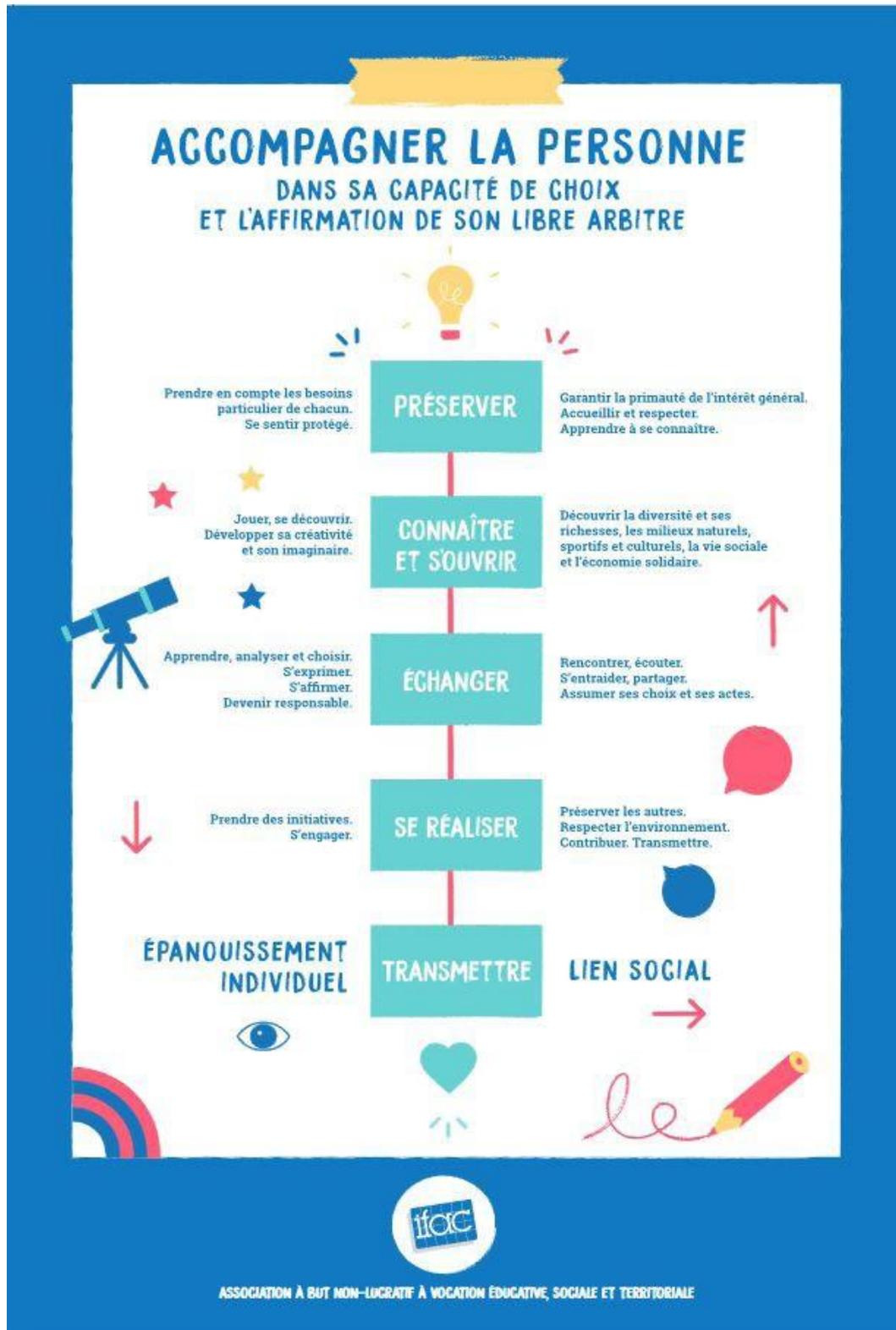
Ces trois métiers s'expriment au sien de cinq domaines d'intervention :



- L'animation socioculturelle et les loisirs éducatifs ;
- L'enfance et la famille ;
- L'insertion et la promotion de l'emploi ;
- La présentation spécialisée ;
- Les actions sociales et éducatives



a. Le projet associatif



b. Le projet éducatif

ifoc

UN PROJET ÉDUCATIF

SÉCURITÉ

- Garantir la sécurité physique, affective et morale de tous.
- Sécuriser les lieux, les sites et les interventions
- Fixer un cadre clair et structurant pour les stagiaires et les usagers.
- Garantir la posture éducative et positive des équipes.
- S'assurer de la qualité des contenus, de l'organisation et de la méthode.

BIENVEILLANCE ET BIEN FAISSANCE

- Être disponible et attentif.
- Être congruent. Dire ce que l'on fait et faire ce que l'on dit.
- Mettre en place une culture du dialogue, du respect de la personne et de la compréhension de l'autre.
- Associer en permanence écoute, exigence et bienveillance.
- Garantir la primauté de l'intérêt général comme de la relation pédagogique et professionnelle.

COMPLÉMENTARITÉ

- Favoriser le travail collectif, en faisant intervenir des équipes pluridisciplinaires, composées de professionnels de terrain.
- Travailler en complémentarité avec l'école et la communauté éducative.
- S'appuyer sur le tissu associatif local et les partenaires en veillant à la cohérence territoriale.
- Favoriser la mixité (sociale, intergénérationnelle, etc.).

ACCOMPAGNEMENT

- Evaluer chaque étape de la formation et du projet.
- Alternier théorie et pratique sur nos stages (pragmatisme, rationalité, mise en situation).
- Accompagner chacun dans son parcours par la formation continue et une démarche de progrès.
- Travailler en cohérence avec l'environnement, la communauté éducative et les acteurs locaux.

LIBRE ARBITRE

- Stimuler la découverte, la réflexion et la connaissance des différences.
- Privilégier le dialogue, la concertation, le partage des idées
- Interdire toute forme d'endoctrinement et de prosélytisme au sein de nos interventions.
- Promouvoir les situations permettant d'expérimenter, d'évaluer et de progresser.

INITIATIVES

- Favoriser la participation de tous aux activités, aux projets, à la vie locale.
- Rendre chacun acteur de ses apprentissages et de son développement personnel.
- Susciter l'émergence des projets et de la prise de position.
- Encourager l'engagement.

CITOYENNETÉ

- Prôner les valeurs de la République et la laïcité.
- S'interdire toute discrimination et toute prise de position politique ou religieuse, dans un esprit de respect mutuel, d'ouverture, de pluralité.
- Garantir l'égalité femmes-hommes.
- Faciliter toute action valorisant la cohésion sociale, l'apprentissage de la citoyenneté et de la solidarité

RESPONSABILITÉ

- Rendre chacun responsable de ses actes, de ses moyens et de ses résultats.
- Préparer à la prise de responsabilité, à l'exercice de ses devoirs et de ses obligations, à l'engagement.
- Garantir la liberté de penser, de dire et d'agir.

II. PRESENTATION DE LA MAISON DES JEUNES (MDJ)

La Mairie de Peyrolles-en-Provence porte une attention particulière à la prise en charge et à l'orientation de ses jeunes, ainsi, une structure spécialisée leur est dédiée. La Maison des Jeunes a ouvert début octobre 2016. Elle se compose d'un Accueil de Jeunes ainsi que d'un Espace Jeunes (accueil de loisirs). La Maison des Jeunes accueille les adolescents âgés de 11 à 17 ans scolarisés au collège et au lycée.

1. Le public

La Maison des Jeunes accueille les adolescents âgés de 12 à 17 ans scolarisés au collège et au lycée. Une dérogation de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale nous autorise l'accueil de 7 enfants âgés de 11 ans scolarisés au collège.

Nous avons un agrément pour un accueil de 18 jeunes.

L'adolescence est une période particulière entre changements psychologiques, physiques, chamboulements émotionnels, c'est une période de confusion où le besoin d'émancipation de l'autorité et d'indépendance se confronte au fait d'être dépendant de l'adulte. C'est une période où les jeunes ont besoins d'expérimenter, d'affirmer leurs personnalités, de tester le cadre.

Quels sont leurs besoins ?

- Besoin de réalisation (*s'épanouir, se sentir écouté et compris, agrandir sa culture*)
- Besoin d'estime (*être reconnu, apprécié, exprimer ses compétences, varier ses activités*)
- Besoin de responsabilisation (*assumer des responsabilités personnelles ou sociales*) et d'autonomie (*faire ses choix, affirmer sa personnalité, expérimenter, se tromper*)
- Besoin d'appartenance (*contact avec les autres, avoir un espace pour s'exprimer, s'intégrer à un groupe*)
- Besoin de sécurité, affection, communication (*être soutenu, stabilité, dialogue*)
- Besoin physiologique (*bonne hygiène de vie, alimentation, sommeil, repos, exercices*)

2. Les moyens matériels et lieux à disposition

Lieu d'accueil :

Maison des Jeunes de Peyrolles-en-Provence, 595 route du plan, 13860 Peyrolles-en-Provence. Le local est composé d'une cuisine ouverte, d'une grande salle, d'un bureau, des sanitaires, d'un garage et d'un espace extérieur.

Capacité d'accueil de la structure : 18 jeunes.

Locaux utilisables :

Le gymnase (à proximité du collège), l'Espace socio-culturel Frédéric Mistral, le DOJO et la Maison des Jeunes.

Espaces extérieurs :



Les espaces verts à proximité du lac et des écoles ainsi que des terrains de tennis, stade et city-stade (à côté de la MDJ), jardin de la maison des jeunes.

Matériel :

- 3 PCs
- Un babyfoot
- Une table de ping pong
- Un billard
- Une télévision avec lecteur DVD
- Une console de jeu (ps4)
- Du matériel sportif varié
- Du matériel pour les activités manuelles
- Tables et chaises
- Canapés
- Réfrigérateur et micro-ondes
- Four électrique et matériel à pâtisserie
- Jeux de sociétés

3. La composition de l'équipe pédagogique

L'équipe de direction :

La Directrice de la Maison des Jeunes a pour rôle et missions l'administration de l'espace et de l'accueil de jeunes. Elle a une présence effective dans la gestion du groupe, des animations, des sorties et s'attache à garder un rapport continu auprès des jeunes et des familles. Auprès de son équipe, elle joue un rôle de formateur et d'informateur. Elle est le garant de l'intégrité physique et morale du public accueilli et de son équipe, de la veille du projet pédagogique et du respect des règlements.

Elle est le principal interlocuteur des parents.

La responsable du site d'animation de Peyrolles (qui comprend la MDJ, et les deux centres de loisirs extra et périscolaires en maternelle et en élémentaire) coordonne les actions enfance et jeunesse déléguées par la Mairie à l'IFAC. Elle est la principale interlocutrice des parents. Du fait de son rôle de coordinatrice, elle est informée et valide ou non les intentions de l'équipe d'animation.

L'équipe d'animation :

Elle est composée d'animateurs (BPJEPS, BAFD, BAPAAT, BAFA, BAFA stagiaires et non qualifiés) en respectant les quotas suivants imposés par la DRAJES : 50% d'animateurs qualifiés, 30% d'animateurs stagiaires et 20% d'animateur non diplômés.

Les animateurs assurent un rôle éducatif auprès des publics encadrés. Ils font preuve de discernement dans leurs actions, en constante vigilance auprès du public confié.

Le personnel technique :



Le nettoyage des locaux est pris en charge par des agents d'entretien des services de la mairie.
La propreté des locaux est de la responsabilité de l'équipe d'animation de la MDJ.

III. MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE LA MDJ

Les modalités de fonctionnement de l'**ACCEUIL JEUNES** (pour les 14-17 ans, certains vendredi soir) ne doivent pas être contraignantes et permettre d'apporter de la souplesse à l'ensemble du public. Ce temps doit à la fois permettre à certains jeunes d'aller et venir et de participer à une activité encadrée, ainsi l'accueil y est libre, sans contrainte d'horaire d'arrivée ou de départ pendant le temps d'accueil.

L'accueil de jeunes doit aussi être un lieu de ressources où les jeunes peuvent se renseigner sur les domaines qui les intéressent (santé, vacances, emploi, ...). Ce lieu est aussi un endroit de discussion et d'écoute à destination des jeunes et de leurs familles. Des événements en ce sens pourront être organisés.

Concernant l'**ESPACE JEUNESE** (pour les 11-17 ans, les mercredis, samedis et vacances scolaires), les adolescents sont libres de venir sur les jours d'accueils qu'ils souhaitent sans inscriptions au préalable, sauf en cas de sorties ou activités exceptionnelles.

Ils sont tenus de respecter les horaires d'arrivées et de départs et de rester à la Maison des Jeunes durant tous les temps d'activités.

Nous demandons aux jeunes d'investir la MDJ régulièrement et de ne pas participer qu'exclusivement aux sorties.

1. Tenue des présences

Une feuille de présence est à disposition des jeunes, ils doivent y inscrire leur nom, heure d'arrivée et heure de départ. L'animateur contrôle la bonne tenue de ce registre d'appel.

Il est demandé aux jeunes de limiter leurs entrées et sorties de la MDJ lors des temps d'accueil.

2. Inscriptions à la Maison des Jeunes

Un dossier unique d'adhésion ainsi qu'une cotisation à hauteur de 30 euros sont obligatoires pour fréquenter la Maison des Jeunes. Dès validation, ce dossier est valable pour 12 mois.

Le dossier et le paiement sont à déposer et mettre à jour auprès du services enfance jeunesse de la Mairie de Peyrolles en Provence.

L'inscription ne sera considérée comme définitive qu'à la réception du dossier complet signé et remise du paiement.



Le dossier comprend :

- La fiche d'inscription avec une photo d'identité du jeune
- La fiche d'autorisations parentales
- La fiche sanitaire et la photocopie des vaccinations
- La dernière fiche d'avis d'imposition
- Pour les couples séparés ou divorcés, préciser le mode de garde adopté et qui est autorisé à récupérer le jeune et à quelles périodes. Joindre une copie de la décision de justice.
- Un certificat médical en cas de trouble de la santé ou handicap avec mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé

a. Inscriptions à l'accueil

Accueil de Jeunes : 14-17 ans

Sur la structure, les jeunes sont accueillis de façon libre selon les amplitudes horaires. Ils sont sous la responsabilité du gestionnaire uniquement sur les temps de présence dans la structure.

Dès remise du dossier administratif et du paiement d'adhésion annuel, les jeunes sont libres de fréquenter, quand il le souhaite, l'accueil et l'espace de jeunes sur les jours et horaires d'ouvertures, sans inscriptions au préalable.

Espaces jeunes : 11-17 ans

Les jeunes sont accueillis à la Maison des Jeunes dans la stricte limite des places disponibles définie par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports. (18 places)

En cas d'effectif réduit de l'équipe d'animation, l'accueil sera limité à 12 jeunes sur la structure.

b. Inscriptions aux sorties

Les inscriptions aux sorties se font en amont pendant les temps d'accueil ou par sms. Une liste d'attente pourra être constituée. En cas de désistement au minimum la veille, l'équipe d'animation proposera les places à pouvoir.

Les jeunes ne peuvent pas s'inscrire uniquement aux sorties. Ils devront fréquenter au minimum une journée ou deux demi-journées par semaine la Maison Des Jeunes en plus de la sortie.

c. Inscriptions aux séjours

Les jeunes fréquentant régulièrement l'espace et l'accueil de jeunes seront prioritaires sur les séjours. Une liste d'attente pourra être constituée, dans le cas où une place se libérerait, les familles en seront averties aussitôt.



3. Les tarifs

Lors de l'inscription, une adhésion annuelle obligatoire de 30 euros est demandée.

Toute activité organisée à l'extérieur de la structure fera l'objet d'une participation financière supplémentaire.

En cas de règlement par chèque, le paiement est à l'ordre du Trésor Public.

Le dernier avis d'imposition doit être impérativement fourni par les parents en début d'année avec le dossier d'inscription pour le calcul du tarif des prestations.

Ce tarif est fixé par délibération du Conseil Municipal en fonction du quotient fiscal.

Tableau tarif des sorties :

QF	Inférieur à 1200 €	Supérieur à 1200 €
Journée	4.00 €	5.00 €
½ journée	2.00 €	2.50 €

Concernant les séjours : Il n'y a pas de prise en charge par la Caisse d'Allocation Familiale. Une partie est prise en charge par la Mairie en fonction du revenu fiscal des parents.

4. Fonctionnement

a. Horaires

La Maison des Jeunes n'est accessible qu'aux horaires et jours d'ouvertures en présence de l'équipe d'animation.

En période scolaire :

- Le mercredi de 13h à 18h
- Le samedi de 14h à 19h
- Certains vendredis de 16h30 à 19h. Une soirée festive peut être organisée jusqu'à 23h00.

CE TEMPS EST DEDIE A L'ACCUEIL DE JEUNE 14-17 ANS

En période de vacances :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h

b. Semaine type en période scolaire

	MERCREDI		VENDREDI		SAMEDI
13h00 – 14h30	Accueil des arrivées	16h30 – 19h00 ou 23h00	Accueil libre Activités	14h00 – 15h00	Accueil des arrivées

14h30 - 16h30	Sorties ou activités		Départs libres	15h00 - 17h00	Sorties ou activités
16h30 - 18h00	Départs			17h00 - 19h00	Départs

c. Journée type en période de vacances

8h30 - 10h00	10h00 - 12h00	12h00 - 13h00/13h30	13h00 - 14h00	14h00 - 16h30	16h30 - 18h00
Accueil / Arrivées des jeunes	Activités	Temps de repas / Départs et arrivées demi- journées	Temps libre	Activités	Goûter / Départs des jeunes

Les horaires peuvent être adaptés en fonction des besoins des activités ou sorties.

5. Cadre général de fonctionnement

A l'âge des premières libertés, il est très important pour les jeunes d'avoir des limites, c'est pourquoi nous mettons en place des règles de vie auxquelles s'engagent les parents, les adolescents et les animateurs afin d'abonder dans le même sens. Les animateurs ainsi que les adolescents sont garants du respect de ces règles.

La Maison des Jeunes essaye de mettre en place avec les jeunes une méthodologie de projet. En effet, pour réaliser des actions innovantes, répondre à certaines problématiques et attentes des jeunes, et plus largement atteindre les divers objectifs de que nous nous sommes fixés, il est important de prendre avec eux des temps de réflexions et d'organisations.

Avec l'expérience de nos années d'ouverture, nous avons pu constater qu'il est plus facile de proposer à des 15-17 ans des temps de réflexions et d'organisation de leurs activités quand dès leur entrée vers 11-12 ans cette démarche a été mise en place progressivement. Nous pensons qu'il est important de travailler avec les jeunes la notion d'engagement, d'implication dans la Maison Des Jeunes dès leur entrée dans la structure, afin de leur permettre de prendre conscience qu'elle n'est pas seulement une structure dans laquelle ils peuvent consommer des activités mais également une structure qui les aide à imaginer, formaliser, organiser et réaliser leurs idées.

Pour cela nous organiserons autant que possible les activités de la semaine pour dédier un temps aux projets et leurs réalisations.



Par ailleurs, l'accueil des jeunes se faisant aussi sur des périodes scolaires, la Maison des Jeunes met un point d'honneur à ne pas accueillir les jeunes quand ils devraient être chez eux ou au collège à travailler. Pour cela, elle privilégie les échanges avec le collège et se donne le droit le cas échéant de refuser l'accès à un jeune.

6. Les séjours

Sont prioritaires sur les séjours les jeunes qui auront participé activement à la vie de la Maison des Jeunes.

Un séjour (sportif, culturel, découverte, ...) est organisé pendant les vacances de février et un autre pendant les vacances d'été.

Le séjour est un lieu privilégié pour le jeune. Le temps des vacances et des loisirs est un moment d'enrichissement, d'écoute, d'échange, de partage, d'apprentissage de la vie collective, d'épanouissement et de responsabilisation. La prise en compte des besoins des bénéficiaires déclenchera les motivations qui guideront les objectifs. C'est de rendre le jeune acteur de son développement et de son évolution. Il faut stimuler la curiosité en initiant à la découverte de l'environnement naturel, culturel et sportif, suscitant des vocations. Développer l'esprit de citoyen actif et participatif afin de faire naître une identité, la liberté d'expression, le goût de l'effort, la joie de partager et de pouvoir choisir.

L'obligation de déclarer auprès des services de la DDCS, deux mois avant, les séjours organisés, nous obligera en amont à réfléchir avec les jeunes sur les projets des différents séjours.

La garantie d'un séjour de qualité, la sécurité physiquement, psychique et affective des adolescents passent par différentes choses :

- Le respect des règles de vie et de la confiance réciproque entre l'équipe d'animation et les jeunes
- L'écoute, le respect, la tolérance et la prise de conscience de ses obligations au sein du groupe
- La découverte d'autres, cultures, d'activités et d'habitudes différentes
- Une organisation du séjour mise en place avec les jeunes et gérée par l'équipe d'animation.



IV. NOS INTENTIONS PEDAGOGIQUES

La Maison des Jeunes fait découler son projet pédagogique des attentes des projets éducatifs de Service Enfance Jeunesse de la Mairie de Peyrolles-en-Provence et de l'IFAC PACA.

1. Les objectifs

BUT	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS SECONDAIRES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
VALORISER LE VIVRE ENSEMBLE	<i>Favoriser des relations fondées sur le respect mutuel, la coopération et l'entraide</i>	Favoriser l'échange et le soutien au sein du groupe ainsi qu'en dehors de la structure	<ul style="list-style-type: none">✓ Mise en place d'activités et jeux de coopération✓ Organiser des temps de réflexions et d'échanges sur diverses problématiques pour créer du dialogue
		Valoriser l'ouverture sur l'Autre	<ul style="list-style-type: none">✓ Mise en place de jeux et activités de sensibilisation autour du handicap✓ Transmettre des valeurs de soutien de tolérance et de compréhension de l'Autre✓ Privilégier des temps de rencontres, de paroles, d'échanges et d'expressions autour de sujets variés (égalité, racisme, sexisme, harcèlement, homophobie, handicap...)
		Amener le jeune à co-construire avec le groupe	<ul style="list-style-type: none">✓ Création d'actions collectives✓ Réflexions et aménagements de la structure en groupe

Projet pédagogique

Maison des jeunes

	<i>Favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité</i>	Favoriser les actions citoyennes et d'entre-aides	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Soutenir le jeune dans ses initiatives citoyennes ✓ Proposer des actions de ramassage de déchets, d'aide aux personnes en difficultés
	<i>Favoriser l'ouverture des activités en incitant la mixité fille/garçon et les passerelles entre tranches d'âge</i>	Amener le jeune à découvrir des activités / personnes / métiers portés par des personnes inspirantes	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Instaurer des temps de rencontres régulièrement au cours de l'année ✓ Proposer des activités innovantes et variées
		Favoriser les passerelles avec les CM2	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Organisation de temps de rencontres passerelles entre la structure et les CM2 du centre de loisirs élémentaire ✓ Construction d'un projet commun d'aménagement du jardin de la structure
FAVORISER L'EPANOUISSEMENT DU JEUNES	<i>Favoriser la participation des enfants dans les activités et dans la vie quotidienne</i>	Soutenir les initiatives et l'engagement du jeune Valoriser l'implication du jeune dans la création et mise en place de projets et actions concrètes et innovantes	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Organiser des temps de réunions pour recueillir les envies du jeune ✓ Donner au jeune les moyens humains et matériels ainsi que les connaissances nécessaires à la réalisation de son projet ✓ Accompagner le jeune dans la réalisation de ses projets
		Impliquer et responsabiliser le jeune dans la pratique de ses loisirs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Organisation de temps de réunions pour co-construire les plannings d'activités avec les jeunes
		Favoriser l'acquisition de savoirs techniques, savoirs faire et savoirs êtres	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Organiser des activités communes avec les cm2 ✓ Organiser des actions communes avec les autres maison des jeunes du territoire ✓ Organiser des rencontres avec des personnes inspirantes
	<i>Faire découvrir un environnement habituel ou inhabituel</i>	Sensibiliser le jeune à son environnement, ses potentiels et ses fragilités	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Organisation de marches vertes ✓ Mise en place d'activité sur le territoire



			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en place d'atelier de sensibilisation à l'environnement
		Favoriser les sorties en dehors de la structure	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Organisation de sorties culturelles et sportives en dehors de Peyrolles en Provence ✓ Organisation de deux séjours dans l'année
	<i>Favoriser l'ouverture d'esprit et la curiosité</i>	Amener le jeune à découvrir des pratiques culturelles et sportives variées	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Faire appels à divers prestataires ✓ Organiser des activités et sorties culturelles ✓ Inciter le jeune à pratiquer de nouvelles activités
		Favoriser la découverte de différents modes de vies / emplois	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Organiser plusieurs rencontres au cours de l'année
	<i>Permettre à l'enfant de développer son esprit critique, de faire des choix</i>	Favoriser et permettre l'apprentissage et l'expérimentation de la démocratie	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Vote collectif des règles de vie au quotidien sur la structure ✓ Implication du jeune dans les orientations de la structure, son organisation et ses plannings d'activités
		Favoriser les temps d'échanges et de débat	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Organisation de choco-débat ✓ Favorisation du dialogue au sein du groupe avec les adultes comme les jeunes
	Favoriser le développement de l'autonomie et la responsabilisation du jeune	Permettre au jeune d'être acteur plus que consommateur dans sa pratique des loisirs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Co-construction des plannings d'activités ✓ Mise en place de moyens d'expressions type « tableau des idées » pour être au plus proche des envies et besoin du jeune ✓ Adaptation des activités afin que tous les jeunes puissent s'impliquer



Projet pédagogique

Maison des jeunes

			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Proposition à la fin de chaque période d'une évaluation à l'oral ou sous forme de questionnaire
		Favoriser la participation du jeune dans les activités et la vie quotidienne	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en place du tableau des tâches ✓ Organisation sur chaque vacance de temps conviviaux sur le principe des repas partagés
FAIRE VIVRE, CREER OU RECREER DU LIEN	<i>Valoriser les liens entre les différents acteurs jeunesse du territoire</i>	Travailler les liens avec les différents acteurs jeunesse du territoire	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Signature d'une convention ludothèque avec le collège Jean Jaurès ✓ Implication dans les projets jeunes en durance ✓ Organisation d'actions commune avec les associations locales ✓ Permettre aux jeunes d'exprimer leurs problématiques afin d'y répondre au mieux en faisant appels aux acteurs locaux (ex : soutien scolaire)
	<i>Favoriser l'implication des familles</i>	Valoriser la communication et les temps partagés entre les jeunes et les familles	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Organisation de temps conviviaux avec les jeunes et les familles sur la structure
		Améliorer la communication entre la structure et les familles	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Être disponible et joignable ✓ Evaluation régulière au cours de l'année des attentes et avis des familles via des questionnaires ✓ Adapter les moyens et canaux de communication aux besoins des familles
		Impliquer les parents dans la vie de la structure	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Faire appel aux dons de matériels pour des activités spécifiques ✓ Faire appel aux compétences et « savoir-faire » des parents



2. L'évaluation

S'agissant d'un accueil permanent, l'équipe d'animation travaille sur un projet pédagogique annuel. Afin de toujours agir selon les objectifs éducatifs et pédagogiques du projet, un rapport d'activité présentant le bilan quantitatif et qualitatif est rédigé tous les ans. Son évaluation permet de vérifier le travail réalisé, sa cohérence générale et la pertinence des actions réalisées au regard du projet éducatif. Elle permet également de concevoir et de proposer d'éventuelles adaptations liées aux problématiques rencontrées. Le travail d'évaluation débute lors de la préparation des différentes actions.

Une évaluation en équipe sera également organisée après chaque période de vacances scolaires. Il est important de pouvoir apprécier et mesurer le travail de l'équipe d'animation tout au long de l'année.

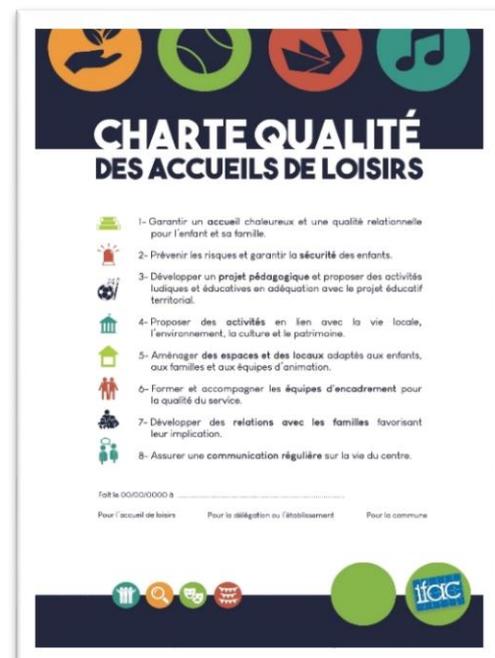
Pour évaluer nos objectifs pédagogiques, nous disposons de divers outils :

- Les réunions, les bilans : régulièrement, l'équipe d'animation se réunit pour un compte-rendu afin d'analyser les points positifs et ceux à améliorer et réajuster si nécessaires.
- Un questionnaire ou une fiche d'appréciation peuvent être proposés ponctuellement à chaque participant ou parent pour avoir leurs ressentis sur les accueils.
- L'équipe d'animation sera à l'écoute des jeunes tout au long des journées pour recueillir leurs pensées.
- La démarche qualité : Plan d'amélioration, outil de management permettant d'évaluer la qualité des prestations et se fixer des objectifs réalistes pour perfectionner la qualité du service (sur le plan de l'accueil, du public, sur la gestion des ressources humaines, sur la programmation d'activités et sur le projet pédagogique). La labellisation de la structure passe par une certification nationale qui permet d'apporter une reconnaissance officielle du travail effectuée par les équipes du terrain.

Les objectifs seront revus et adaptés selon les besoins, les constats de l'équipe, les remarques des jeunes et des familles. Ce projet pédagogique évoluera dans le temps au rythme de la vie du centre. Travaillé et accepté par tous, le projet servira de référence tout au long des actions.

Le suivi de la qualité de nos accueils est articulé autour de 8 axes :

1. Garantir un accueil chaleureux et une qualité relationnelle pour l'enfant et sa famille.
2. Prévenir et garantir la sécurité des enfants
3. Développer un projet pédagogique et proposer des activités ludiques et éducatives en adéquation avec le projet éducatif territorial



4. Proposer des activités en lien avec la vie locale, l'environnement, la culture et le patrimoine
5. Aménager des espaces et des locaux adaptés aux enfants, aux familles et aux équipes d'animation
6. Former et accompagner les équipes d'encadrement pour la qualité du service
7. Favoriser l'implication et les relations avec les familles
8. Assurer une communication régulière sur la vie du centre.

Avec les familles

A la fin d'une période d'activité, un bilan sera fait avec les familles et les enfants afin d'exprimer le ressenti de tous. Il est important pour poursuivre une démarche d'accueil de qualité de pouvoir collaborer tous ensemble.

Avec l'équipe

Afin d'évaluer l'organisation générale de l'accueil, régulièrement au cours de l'année, des bilans seront effectués au sein de l'équipe.

L'évaluation du projet pédagogique permet de proposer des évolutions, de remédier aux situations problématiques. Elle permet de constater ou non l'articulation entre les finalités définies dans le projet éducatif, les objectifs précisés dans le projet pédagogique et le fonctionnement du centre. L'évaluation permet aussi de vérifier la pertinence et la cohérence du projet pédagogique en référence au projet éducatif.

Que va-t-on évaluer ?

L'évaluation portera sur les objectifs, les démarches, les actions et les moyens pour en apprécier la pertinence, l'efficacité ou la conformité avec les intentions de l'organisateur. Plusieurs éléments peuvent être observés pour permettre une évaluation de la structure et du projet.

Exemples :

- Les actions étaient-elles adaptées aux objectifs annoncés ? Étaient-elles adaptées aux besoins du public ?
- Les objectifs ont-ils été atteints ou non ?
- L'organisation (comment se sont déroulées les préparations des sorties, la gestion du temps, gestion des repas ?).
- Attitudes et comportements des animateurs : le personnel d'animation a-t-il su respecter les obligations de bienveillance, de neutralité et de posture éducative ?

Les outils d'évaluation

- Évaluation permanente avec l'équipe sur le terrain.
- Mise en place d'outils d'auto-évaluation des animateurs par rapport à l'application sur le terrain des objectifs pédagogiques et des visées éducatives
- Bilan avec l'équipe :
- Évaluation par les enfants sous forme de forum, questionnaires,
- Évaluation par les parents avec une enquête de satisfaction ou des questionnaires



V. FONCTIONNEMENT DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

1. L'équipe pédagogique

Chaque membre de l'équipe doit être capable de proposer des animations en corrélation avec le projet pédagogique. L'équipe se rassemble lors de réunions de programmation et de préparation où les objectifs éducatifs sont exposés. L'organisation des journées est décidée par l'équipe de direction, la composition quant à elle, est établie lors de cette réunion. Chaque membre de l'équipe doit maîtriser le déroulement de la journée.

L'équipe pédagogique doit se tenir au courant de l'évolution de la réglementation des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) dont la Maison Des Jeunes fait partie. Ainsi, les documents adéquats seront mis à sa disposition au bureau de la direction (*voir les dernières Instructions et Recommandations Départementales – Accueils Collectifs de Mineurs*).

L'animateur ne doit pas perdre de vue la notion de « référent » (auprès des enfants, des parents, des collègues de travail, de l'organisateur, des partenaires, du personnel technique, de service...). Il est responsable des jeunes qui lui seront confiés. Il doit garder dans l'esprit sa mission qui est de faire passer des moments forts aux jeunes en toute sécurité.

L'animateur représente l'image de la Mairie, du service Enfance Jeunesse et de l'IFAC, par conséquent, il engage la mairie et l'association dans la qualité de sa prestation.

2. Les relations avec les familles

Nous mettons l'accent sur l'importance de la construction d'une relation privilégiée et de confiance avec les familles. Ainsi, les parents pourront laisser leurs adolescents sans inquiétude.

Les familles pourront être invitées à participer au lancement de journées d'animation par une visite des lieux et une présentation de la structure. Également à des événements ponctuels de rencontre, de jeux, avec les jeunes.

L'équipe d'animation se rend disponible, notamment le soir, afin d'échanger avec les parents sur la journée de leur enfant. Elle se rend également disponible par téléphone.

3. L'accueil d'enfant à besoin(s) spécifique(s)

Ouvert à tous sans distinction, l'association IFAC porte un projet de développement social des personnes. Notre volonté de mixité des publics et d'inclusion doit permettre à tous les participants de faire l'apprentissage de la solidarité dans le respect de la diversité et des différences.

Ainsi, un jeune porteur de handicap ou atteint de trouble de la santé doit avoir accès aux activités au même titre que les autres jeunes. Sa particularité est prise en compte et peut demander des ajustements dans l'aménagement, dans l'attitude de l'adulte et nécessite une surveillance particulière ou des précautions à prendre.



La mise en place d'un protocole d'accueil individualisé (PAI) ou un protocole d'accueil personnalisé (PAP) est **obligatoire**. Il est élaboré lors d'une réunion des parties (parents, jeune, équipe d'encadrement, gestionnaire, médecin).

L'accueil d'enfant en situation de handicap est une réalité quotidienne pour de nombreuses structures éducatives. L'accompagnement des équipes est une dimension fondamentale dans cet accueil.

Le professionnel, en tant qu'adulte référent, a une place prépondérante : il doit être capable de repérer les dynamiques de rejet et de stigmatisation dont pourrait être victime un enfant porteur de handicap, afin d'accompagner ses camarades dans la compréhension et l'acceptation de la différence. Cette mission du professionnel est conditionnée par sa propre connaissance du handicap. Dans ce sens, l'IFAC s'engage dans la formation de ses équipes.

L'accompagnement des équipes passe aussi par la compréhension et la prise en compte des PAI. Entre travail avec les structures partenaires (éducatives, médicales, de soins...) et devoir de discrétion.

- Instaurer un accueil de qualité, répondant aux besoins de l'enfant porteur de handicap, n'est possible qu'en travaillant en étroite collaboration avec la famille, premier éducateur de l'enfant. Les structures partenaires peuvent être des appuis solides dans l'accompagnement, mais la place et la parole de l'enfant lui-même se doivent d'être centrales. L'enfant a une connaissance de son handicap, quel qu'il soit. Il s'agit donc aussi de permettre à l'enfant d'être acteur de sa progression en lui laissant un espace de parole où il va pouvoir exprimer ses potentialités, ses limites, mais aussi ses besoins, ses envies et ses projets.
- Situer l'enfant au cœur du dispositif lui permet de s'exprimer au sujet de son handicap, mais aussi parfois, de sa souffrance. L'activité devient ainsi un outil de médiation pour le professionnel. Les jeux de rôles, les activités manuelles ou les activités d'expressions constituent d'excellents supports pédagogiques à l'expression de l'enfant. Ils peuvent ainsi être un point de départ au repérage et par la suite au traitement de sa souffrance.
- Nous incitons nos équipes éducatives à sensibiliser les enfants à la question du handicap et ce, dès le plus jeune âge. Il s'agit pour les professionnels de mener des séquences d'activités intégrant des aspects relatifs au handicap. Ces activités peuvent être à destination de groupes composés uniquement d'enfants ordinaires ou de groupes intégrant des enfants porteurs de handicap. Concrètement, il s'agit de proposer aux enfants des activités ludiques leur permettant de découvrir des éléments spécifiques aux handicaps (braille, LSF...).

Accueil administratif et pédagogique des enfants avec un PAP ou un PAI

La mise en place du protocole d'accueil :



Une réunion d'information de premier contact doit avoir lieu avant la mise en place du protocole. Cette première réunion a pour objectif de faire un état des lieux de la situation actuelle en termes de souhaits, de volonté et de possibilités de chacun. Elle permet également aux parents d'exprimer clairement leur demande et pour tous de prendre connaissance des responsabilités engendrées et des différents paramètres qui devront être pris en compte par la suite..

Les points abordés durant la réunion :

- La recevabilité de la demande aux regards des possibilités locales (moyens humains, matériels...),
- La définition des besoins et particularités du jeune,
- La définition d'un contrat d'intégration précisant les moyens requis (matériel, technique et humain),
- La définition du rôle de chacun,
- La prise de conscience que l'accueil de loisirs reste un centre ouvert à tous
- Les capacités et limites pour répondre aux demandes et souhaits.

Dès le début de l'accueil du jeune un lien privilégié sera créé entre la famille, l'enfant et l'accueil de loisirs. Il s'exprimera par :

- Une visite du centre dès le premier jour,
- Des temps de discussion et de partage d'expérience,
- Une évaluation par l'équipe du degré d'autonomie de l'enfant (espace, temps),
- Une définition du rôle de chacun au sein de l'équipe d'animation, avec un interlocuteur référent.

Concernant le Protocole d'Accueil Individualisé (PAI), l'esprit est le même. Il permet aux enfants de pouvoir être pris en « charge » par les différentes équipes en toute sécurité.

C'est un moyen de sécuriser son parcours journalier afin qu'il puisse profiter pleinement des différents temps. Il s'organise selon un procès défini par le médecin de l'enfant, la direction de l'ALSH et la famille concernée. Avant le début de la rentrée scolaire, une réunion sera proposée en présence des acteurs, des équipes d'animation et de restauration afin de faire un rappel des procédures internes et des règles à respecter.

Il précise le rôle de chacun dans le cadre de ses compétences

Il appartient au médecin de bien expliquer à tous la prescription et les gestes nécessaires.

Les soins et/ou les médicaments nécessaires à l'élève porteur de maladie chronique et/ou allergie.



4. La sécurité

Nous considérons la sécurité comme un impératif évident. Nous demandons aux équipes d'appliquer la réglementation et certaines règles de sécurité comme un préalable et non pas comme un objectif parmi d'autres. Nous utiliserons plusieurs moyens d'information (affichage, courrier nominatif, mail, sms) et un rappel des règles communes à appliquer dans les situations courantes (surveillance, activité, déplacement à pied, à vélo, en transport collectif, baignade).

Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)

En cas d'évacuation (déclenchement de l'alarme incendie ou autre), les jeunes et l'équipe éducative ont pour consignes de quitter les locaux rapidement, dans le calme, et de se rassembler sur le parking à l'entrée des terrains de tennis coté « ville ». Ils seront recomptés par la directrice à ce moment.

En cas de confinement, les jeunes et l'équipe éducative ont pour consignes de se rassembler dans le bureau de la MDJ, dans le calme. Les entrées doivent être sécurisées (porte, fenêtres et volets fermer voire renforcer si nécessaire). Les jeunes seront comptés par la directrice. Nous préviendrons les services de secours et de sécurité et suivront les consignes indiquées par les autorités.

Le PPMS complet est affiché à l'entrée de la Maison des Jeunes.



CONCLUSION

Pour conclure, la Maison des Jeunes n'est pas seulement un lieu d'accueil mais aussi un lieu éducatif et ludique qui se veut complémentaire des autres milieux de vie du jeune. C'est un lieu ressource où le jeune peut trouver soutien et écoute. Où il peut être acteur de ses pratiques de loisirs. Un lieu d'échanger et de partage où l'on imagine, créer, construire ses projets, ses envies. Enfin, un lieu où l'on peut se construire, développer son identité, ses valeurs.

Ce projet pédagogique est un contrat moral entre l'équipe de direction et d'animation du service Enfance et Jeunesse de Peyrolles et de l'IFAC, les intervenants, les partenaires éducatifs et institutionnels, les familles, les jeunes et les enfants sur les conditions de fonctionnement de la structure.

